



PREFET DE LA REGION CENTRE

LE PREFET,

ORLÉANS, LE

- 4 FEV. 2014

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune
d'Ardenais au lieu-dit « Le champ des Vignes » (18)
Demande de permis de construire

La SES SPES Ardenais sollicite un permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Le champ des Vignes » sur la commune d'Ardenais (18).

Cette demande fait suite à une demande d'autorisation de défrichement comprenant une étude d'impact datée de juillet 2013.

Le dossier de demande de permis de construire ne comporte pas d'éléments complémentaires au dossier précité.

En conséquence, les termes de l'avis de l'autorité environnementale du 20 janvier 2014 sur la demande d'autorisation de défrichement restent valides et s'appliquent à la demande de permis de construire.

Préfet de la Région Centre
Préfet du Loiret

Pierre-Etienne BISCH